



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES ARRONDISSEMENT DE ST-GERMAIN-EN-LAYE CANTON D'AUBERGENVILLE

MAIRIE DE BAZEMONT

3, rue d'Aulnay - 78580 Bazemont - Tél.: 01 30 90 83 14 - Fax : 01 34 75 16 12
E-mail : mairie.bazemont@orange.fr - Site internet : www.bazemont.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 07 avril 2026

Présents (17) : Mr Balot, Mme Huser, Mr Caffin, Mr Crespin, Mme Lemaire, M. Nigon, Mme Servais-Mousty M. Hetzel, Mme Huchette-Jaulin, Mme Malheu, Mr Cachelou, Mr Chretien, Mme Fontaine, Mr Duquesne, Mme Rivet, Mr Ficholle, Mme Lorenzo

Absents (2) : Mme L. Blaize (pouvoir Mme S.Huser), Mr Simon de Kergunic (pouvoir Mme M. Lemaire)

Ordre du jour

I. Désignation du secrétaire de séance

Secrétaire de séance: Mme Clara Lorenzo

II. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 20/03/2026.

Le procès-verbal du 20 mars 2026 est adopté et sera publié sur le site de la Commune.

III. Informations générales :

- **Restaurant scolaire** : compte rendu des réunions de chantier

Les travaux du restaurant scolaire avancent suivant le calendrier établi et entrent désormais dans une phase de finalisation.

Les aménagements intérieurs sont bien avancés.

Concernant les extérieurs, la toiture végétalisée est en cours d'ensemencement. Elle est constituée d'alvéoles permettant la récupération des eaux pluviales, désormais recouvertes de substrat.

Le chantier entre dans une phase de pré réception lot par lot avec levée progressive des réserves émises par le bureau d'architecte.

Plusieurs actions d'accompagnement sont prévues avant la mise en service :

- organisation de visites pour les parents et les enfants, sous forme de portes ouvertes (un samedi matin, par classe), puis ouverture au public l'après-midi ;
- mise en place de tests de trajet avec les élèves, notamment pendant le temps de restauration, afin d'optimiser l'organisation entre 13h et 14h ;
- accompagnement des enfants dans l'appropriation des lieux et des gestes du quotidien (circulation, lavage des mains, temps de repas).

Par ailleurs, un appel d'offres a été lancé pour le marché de la restauration.

- **Enfouissement réseaux rue Fontaine Pleureuse** : compte rendu des réunions de chantier

Les travaux d'enfouissement des réseaux rue Fontaine Pleureuse sont globalement achevés sur le plan du génie civil. Toutefois, le chantier reste conditionné aux interventions de Enedis et Orange, ce qui engendre des délais supplémentaires.

Les installations sont conformes et aux normes. Enedis est actuellement en cours de réalisation des raccordements aux propriétés. Une fois ces opérations finalisées, les poteaux existants pourront être démontés, puis les travaux d'installation de l'éclairage public seront engagés.

Plusieurs mises sous tension initialement prévues ont été reportées. Une réunion de chantier est programmée le 27 avril afin de faire un point d'avancement et de préciser le calendrier des dernières interventions.

À l'issue des travaux, une réception de chantier sera organisée. Une inauguration avec les riverains est également envisagée, sous la forme d'un moment convivial, afin de saluer leur implication et leur coopération tout au long du projet.

- **Plan local d'Urbanisme** : présentation Révision

Une présentation synthétique de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été effectuée. Une délibération sera prise au mois de mai afin de lancer officiellement cette révision, et une présentation plus détaillée sera réalisée en commission d'urbanisme le 22 avril.

Le PLU doit désormais s'inscrire dans un cadre réglementaire renforcé, en cohérence avec le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-e) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la communauté de communes.

Le calendrier impose une mise en conformité progressive : le SCOT devra être adapté d'ici juin 2027, et le PLU devra suivre d'ici début 2028. À défaut, la commune pourrait être contrainte dans l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La commune a décidé d'engager dès à présent la révision du PLU, en s'appuyant sur le bureau d'études déjà en charge du document actuel, également impliqué dans les travaux à l'échelle intercommunale.

Compte tenu de l'évolution du cadre réglementaire, une simple modification du PLU n'est pas suffisante. Une révision complète est nécessaire, notamment pour revoir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Par ailleurs, une évaluation environnementale, désormais obligatoire, devra être intégrée au document.

Le règlement actuel devrait faire l'objet d'ajustements limités. En revanche, une réflexion approfondie sera menée sur certains secteurs sensibles, notamment les zones en lisière forestière et les bandes de constructibilité, afin de concilier préservation des espaces naturels et droits des propriétaires.

La commission urbanisme sera pleinement mobilisée dans ce travail, avec la possibilité d'associer l'ensemble des élus et la population. Le conseil municipal sera régulièrement informé de l'avancement.

Le coût prévisionnel de la révision du PLU est estimé à environ 70 000 € TTC.

- **Site internet** :

Une première réunion de la commission a été organisée afin de retravailler le cahier des charges du futur site internet de la commune.

À la suite de cette réunion, une solution proposée par un prestataire a été étudiée. Celle-ci repose sur un modèle standardisé, avec un socle de fonctionnalités de base auquel peuvent s'ajouter des options. Cette approche présente des avantages en termes de coût, mais également des limites, certaines fonctionnalités importantes n'étant pas incluses par défaut.

Plusieurs points d'attention ont été soulevés, notamment :

- Le souhait de conserver la newsletter et la lettre d'information hebdomadaire, fonctionnalités aujourd'hui appréciées.

- la nécessité de conserver des outils essentiels tels que le formulaire de contact pour les habitants
-l'importance de maintenir une expérience utilisateur fluide et cohérente avec les habitudes des usagers.

Le site actuel, développé sur mesure, répond précisément aux besoins exprimés, ce qui rend la comparaison avec des solutions standardisées plus complexe. Il apparaît qu'aucune solution ne pourra répondre à 100 % aux fonctionnalités existantes sans compromis.

Une nouvelle réunion de travail est prévue afin de :

- clarifier les besoins prioritaires ;
- définir les fonctionnalités indispensables et celles pouvant faire l'objet d'ajustements ;
- arbitrer entre solution standardisée et éventuel développement sur mesure.

Une attention particulière sera portée à la qualité du futur site, tant sur le plan fonctionnel que financier, afin de proposer un outil performant et adapté aux attentes des habitants.

IV. Délibérations

N°30/2026 - Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		525 057.49		158 468.8		683 526.29
Opérations exercice	1 506 396.22	1 073 916.98	1 557 328.18	1 890 265.05	3 063 724.40	2 964 182.03
Total	1 506 396.22	1 598 974.47	1 557 328.18	2 048 733.85	3 063 724.40	3 629 708.32
Résultat de clôture		92 578.25		491 405.67		583 983.92
Reste à réaliser						
Résultat définitif		92 578.25		491 405.67		583 983.92

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, Monsieur le maire n'ayant pas pris au vote, le conseil municipal :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Bazemont
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

N°31/2026 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :
un excédent d'exploitation de 491 405.67 €
et un excédent de la section investissement de 92 578.25 €
Considérant un différentiel de Reste à Réaliser de 0 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Résultat global de l'exercice : Excédent disponible	491 405.67 €
Affectation volontaire en réserve R 1068 en investissement ..	350 000.00 €
Excédent de fonctionnement reporté R002.....	141 405.67 €

Adoptée à l'unanimité.

N°32/2026 - Vote des taxes locales

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas faire varier les taux des taxes locales.

Taxes foncières sur les propriétés bâties – 22.08 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties – 75.19 %
Taxe d'habitation – 16.04 %

Adoptée à l'unanimité.

N°33/2026 - Budget Primitif 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VOTE le budget primitif 2026 qui s'établit comme suit :

Section fonctionnement - Vue d'ensemble

<u>Dépenses</u>	2 033 214.19 €	<u>Recettes</u>	2 033 214.19 €
011 - Charges à caractère général	582 100.00 €	002 – Exdt. antérieur reporté Fonct.	141 405.70 €
012 - Charges de personnel	725 000.00 €	013 - Atténuations de charges	1 000.00 €
014 - Atténuations de produits	317 848.00 €	70 - Produits des services	284 150.00 €
65 - Autres charges gest. Courante	104 864.00 €	73 – Impôts et taxes	70 000.00 €
66 - Charges financières	2 700.00 €	731 – Fiscalité locale	1 370 000.00 €
67 – Charges spécifiques	500.00 €	74 - Dotations et participations	116 527.41 €
68 – Dotations aux provisions	1 000.00 €	75 - Autres produits gest. cour.	50 100.00 €
023 - Virement à la section d'inv.	293 573.67 €	76 - Produits financiers	31.08 €
042 - Op.d'ordre entre section	5 628.52 €		

Section investissement - Vue d'ensemble

<u>Dépenses</u>	1 500 659.30 €	<u>Recettes</u>	1 500 659.30 €
20 - Immo. incorp.	83 180.00 €	13 – Subvention d'inv.	643 255.00 €
21 – Immo. corporelle	156 587.50 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	57 334.76 €
23 – Immo. en cours	1 167 496.45 €	10 - Dotations fonds divers	37 038.97 €
16 - Remboursement d'emprunts	72 145.22 €	1068 – Exdt. Fonctionnement	350 000.00 €
041 - Op. patrimoniales	21 250.13 €	021 - Virt. de la section fonct.	293 573.67 €
		040 - Op. d'ordre entre section	5 628.52 €
		041 - Op. patrimoniales	21 250.13 €
		001 – Solde d'exécution reporté	92 578.25 €

Adoptée à l'unanimité.

N°34/2026 - Approbation du Compte Financier Unique 2025– Budget Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget assainissement de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		345 984.98		157 798.23		503 783.21
Opérations exercice	6 224.00	53 517.08	65 201.70	125 989.45	71 425.70	179 506.53
Total	6 224.00	399 502.06	65 201.70	283 787.68	71 425.70	683 289.74
Résultat de clôture		393 278.06		218 585.98		611 864.04
Reste à réaliser						
Résultat définitif		393 278.06		218 585.98		611 864.04

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement de la commune,
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement de la commune de Bazemont
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

N°35/2026 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget assainissement, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

un excédent d'exploitation de 218 585.98 €
 et un excédent de la section investissement de 393 278.06 €
Considérant un différentiel de Reste à Réaliser de 0 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Résultat global de l'exercice : Excédent disponible	218 585.98 €
Affectation volontaire en réserve R 1068 en investissement ..	0.00 €
Excédent de fonctionnement reporté R002.....	218 585.98 €

Adoptée à l'unanimité.

N°36/2026 - Budget Primitif 2026 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2026 qui s'établit comme suit :

Section fonctionnement - Vue d'ensemble

<u>Dépenses</u>	334 809.98 €	<u>Recettes</u>	334 809.98 €
011 - Charges à caractère général	282 800.98 €	002 - Exdt. antérieur reporté Fonc.	218 585.98 €
042 – Op. d'ordre entre section	52 009.00 €	70 - Ventes prod fab, prest serv, mar	110 000.00 €
		042 – Op. d'ordre entre section	6 224.00 €

Section investissement - Vue d'ensemble

<u>Dépenses</u>	445 287.06 €	<u>Recettes</u>	445 287.06 €
21 – Immo. corporelles	439 063.06 €	001 - Solde d'ex. d'inv. Reporté	393 278.06 €
040 – Op. d'ordre entre section	6 224.00 €	042 - Op. d'ordre entre section	52 009.00 €

Adopté à l'unanimité.

N°37/2026 – Modification de la délibération 48/2025 - Recrutement d'un enseignant dans le cadre d'une activité accessoire pour l'année scolaire 2025/2026

Vu la délibération n°48/2025 autorisant Monsieur le Maire à recruter un fonctionnaire du ministère de l'Education nationale pour assurer des travaux d'études surveillées, pour une heure par semaine et fixant la rémunération de l'intervenant sur la base d'une indemnité horaire fixée à 22.34 € brut, correspondant au grade des intéressés et aux taux horaires "heure d'étude surveillée " du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

Vu le succès rencontré par l'étude surveillée et la demande de l'intervenante de rajouter une heure d'étude surveillée par semaine

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de modifier la délibération 48/2025 comme suit :

- Le Conseil municipal autorise le Maire à recruter un fonctionnaire du ministère de l'Education nationale pour assurer des travaux d'études surveillées,
- **le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 2 heures par semaine,**
- l'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée à 22.34 € brut, correspondant au grade des intéressés et aux taux horaires "heure d'étude surveillée " du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

Adoptée à l'unanimité.

N°38/2026 - Sorties club ado – participations par enfants

Vu les sorties organisées par le Club Ado

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le montant de la participation par enfant pour la sortie « Biotropica » du 29/04/2026 à 08€50

Adoptée à l'unanimité.

V. Compte rendu des Présidents des Commissions Communales, Intercommunales et des Délégués aux syndicats

- Commission Finances :

Le Président de la commission informe le Conseil des demandes de participation de plusieurs membres extérieurs. Ont fait part de leur souhait d'intégrer ou de poursuivre leur participation à la commission : Gérard Lavoine, Françoise Duclos, Jean-Yves Boïc, Gilbert Fromand, Michel Gabassi et Anne-Marie Pague.

Cela porterait à six le nombre de membres extérieurs, pour six élus. Une réponse leur sera adressée prochainement, avec un rappel de la nécessité d'une participation assidue aux travaux de la commission. Une première réunion pourra être organisée dans le courant du mois d'avril, avant régularisation par délibération au mois de mai.

- Commission Travaux, Sécurité, Circulation :

Concernant les membres extérieurs, plusieurs candidatures ont également été recensées pour cette commission : Jean-Yves Boïc, Michel Gabassi, Bertrand Murez, Alexandre Servay-Mousty et Carlos Ferreira.

Il est rappelé que cette commission a vocation à traiter notamment les sujets liés à la voirie, à la circulation et à la sécurité. Plusieurs remarques d'habitants pourront y être examinées, en particulier lorsqu'elles concernent des problématiques récurrentes de circulation ou d'aménagement.

- Syndicat Handi Val de Seine :

La première réunion d'installation du syndicat est annoncée pour le mercredi 15 avril à 18 heures. Il est précisé qu'un changement de présidence est probable, le précédent président n'ayant pas été reconduit dans ses fonctions d'élu.

- Commission fête et cérémonies et Commission Vie associative, culturelle et sport :

Il est proposé de réunir prochainement l'ensemble des présidents d'associations afin de mieux coordonner l'organisation des événements communaux, les réservations de salles et les modalités de fonctionnement.

Cette réunion permettrait notamment d'anticiper les besoins des associations et de mieux préparer les manifestations à venir, dont la fête du village.

- Commission Développement Économique :

La commission souhaite relancer sa dynamique et réfléchir à une nouvelle organisation permettant d'associer plus largement les entrepreneurs et auto-entrepreneurs du village, voire au-delà.

Il est envisagé d'adapter les formats de rencontres afin de faciliter la participation du plus grand nombre. Un travail sera également mené pour consolider les fichiers de contacts existants.

- Commission Environnement et Développement Durable :

La commission se réunira prochainement, au début du mois de mai. Elle poursuivra notamment ses travaux sur les sujets liés à l'énergie, au suivi des consommations et aux réflexions environnementales à l'échelle communale. À ce titre, des actions associant l'école sont programmées : « Défi Zen » en juin et « Nettoyons la nature » début septembre.

Il est également fait mention d'une réunion territoriale prévue le 11 juin à la salle de la Comédie.

- **CCAS :**

La composition du CCAS est arrêtée avec quatre membres du Conseil municipal et quatre membres extérieurs : Anne-Marie Pague, Bernard Chrétien, Isabelle Bové et Marine Gatignol.
La première réunion est fixée au 15 avril à 18h30.

- **Commission Éducation et Jeunesse :**

La commission s'est déjà réunie le 1 avril. Un comité de liaison entre la mairie et les parents d'élèves (ADNE) va être mis en place afin de traiter en amont les sujets relevant des compétences communales et de faciliter le déroulement des conseils d'école.

Ce comité aura aussi vocation à aborder, dans un second temps, des thèmes plus larges autour du temps périscolaire.

La commission poursuit par ailleurs son travail sur le marché de la restauration scolaire.

Il est également indiqué qu'une fermeture de classe est annoncée pour la prochaine rentrée, sous réserve de confirmation.

Enfin, plusieurs projets sont évoqués, notamment la plantation de deux arbres sous la Comédie, dont l'un pourrait être dédié à un arbre de naissance, ainsi que la poursuite de la réflexion sur l'aménagement de la cour d'école et l'installation d'un interphone.

La commission se réunira le 14 avril et le comité mairie / parents d'élèves le 5 mai.

- **Commission Communication, Information :**

La commission s'est réunie le 30 mars et a acté la création d'un comité de rédaction pour le journal communal. Il intègre Laurence Balot (membre extérieur) qui, **au nom de l'association Le Gothique**, rédige déjà les actualités du site communal et la rubrique "Animation" du journal local.

Un devis a été présenté pour la mise en page du journal communal : le coût est estimé à 40 € par page, soit 1 440 € pour un numéro de 36 pages. L'impression de 900 exemplaires représente un coût d'environ 1 450 €, pour un total de 2 890 € par édition, à raison de 3 par an.

La commission travaille également sur la mise en place d'un agenda partagé pour améliorer la coordination, à l'échelle communale, entre les réunions, événements et cérémonies.

Enfin, un état des lieux des panneaux d'affichage a été réalisé : ceux-ci sont globalement en bon état, hormis quelques réparations ponctuelles à prévoir.

Le prochain comité de rédaction du Bazemont Village se réunit le 11 mai à 19h.

- **Communauté de communes : installation et perspectives :**

-

L'installation du nouveau conseil communautaire est prévue le mercredi 8 avril 2026.

Deux candidatures à la présidence sont évoquées.

Le résultat sera connu à l'issue de la séance d'installation.

Concernant la représentation communale, il est envisagé de conserver une vice-présidence de Jean-Bernard Hetzel portant notamment sur les compétences liées au service instructeur, à l'environnement, ainsi qu'à la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Il représentera la commune au Bureau des maires, à la commission des Affaires Générales et Financières, à la commission Développement économique et Développement des centres bourgs.

Sandrine Huser représentera la commune dans les commissions relatives à l'action sociale, à l'ALSH et aux équipements (sport, jeunesse, seniors), aux transports et mobilités douces, ainsi qu'à la communication, la culture et l'animation événementielle.

Un point d'information sera transmis aux élus à l'issue de l'installation du Conseil communautaire le 29 avril 2026.

VI. Questions diverses

Un signalement a été fait concernant l'état d'un chemin dans la forêt à la suite d'une exploitation forestière, avec la formation d'une ornière liée au passage des engins. Il est précisé que le propriétaire concerné sera informé afin que les remises en état nécessaires soient réalisées.

Des situations de voisinage ont également été mentionnées, notamment au sujet de propriétés en cours de remise en état ou présentant des difficultés d'entretien et de sécurisation. Il est rappelé que ces situations font l'objet d'un suivi attentif, en lien avec les services compétents lorsque cela s'avère nécessaire.

Il est par ailleurs signalé la création, dans un quartier de la commune, d'un groupe de messagerie entre riverains destiné à partager rapidement des informations en cas d'incident ou de situation inhabituelle. Cette initiative est saluée comme un outil utile de vigilance de proximité.

La question des incivilités a enfin été largement abordée, en particulier la circulation de véhicules, motos ou quads sur certains chemins ou espaces naturels de la commune. Il est rappelé que ces comportements concernent plusieurs communes rurales du secteur et font l'objet d'une vigilance renforcée en lien avec la gendarmerie.

Il est demandé aux élus, ainsi qu'aux habitants confrontés à ce type de situation, de ne pas intervenir directement, mais de transmettre, lorsque cela est possible, des éléments objectifs d'identification (photographies, date, heure) afin de faciliter le travail de signalement et de suivi. Il est précisé que ces informations seront transmises aux services compétents dans un cadre approprié.

VII. Date du prochain Conseil Municipal

Mardi 12 mai 2026 à 20h15

La séance est levée à 23h45.